



RAPPORT D'ANALYSES N° :
H_CS19.13949.1-1

COMMUNE SARNOIS
44 RUE PRINCIPALE

60210 SARNOIS

Réception

Objet soumis à analyses : Eau distribuée sans désinfection
Reçu au LDAR le : 08/10/2019 19:24
Motif d'analyses : Contrôle sanitaire eau potable
Ref. dossier :
Ref. échantillon : AU, 16HAP, BTX, CDT25, ICH2, METAUX, O2, TURB M

Prélèvement

Réalisé par : Arnaud PETITCOLLIN LDAR
Le : 08/10/2019 10:35
Description du point de prélèvement :
SARNOIS (STATION DE POMPAGE)(BSS : 00792X0007)
Méthode : ● FD T90-520

Analyses de terrain

	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Méthode	Principe
			min	max	min	max		
Paramètres physico-chimiques								
● Conductivité électrique à 25 °C (correction T °C)	675 µS/cm	10			200	1100	NF EN 27888	Méthode à la sonde
● Potentiel Hydrogène (pH)	7.1 unité pH				6.5	9	NF EN ISO 10523	Potentiométrie - Méthode à l'électrode de verre
Potentiel Hydrogène (Température de mesure - in situ)	12 °C	0					NF EN ISO 10523	Méthode à la sonde
● Température de l'eau	12 °C	0				25	Méthode interne	Méthode à la sonde
Oxygène et matières organiques								
% Saturation Oxygène dissous	95.1 %	0.2					NF ISO 17289	Calcul
● Oxygène dissous (O2)	10.09 mg/l	0.2					NF ISO 17289	Méthode LDO
Résiduel traitement de désinfection								
● Chlore libre (Cl2 libre)	<0.05 mg/l Cl2	0.05	▲	0,05			NF EN ISO 7393-2	Colorimétrie
● Chlore total (Cl2 total)	<0.05 mg/l Cl2	0.05	▲	0,05			NF EN ISO 7393-2	Colorimétrie

Analyses réalisées au LDAR

Date de début d'analyse : 08/10/2019

	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Méthode	Principe
			min	max	min	max		
Caractéristiques organoleptiques								
● Turbidité	< 0.30 NFU	0.3			2		NF EN ISO 7027-1	Spectrométrie
Fer et manganèse								
● Fer total (Fe)	< 5 µg/l	5				200	NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Manganèse total (Mn)	< 0.5 µg/l	0.5				50	NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
Oligo-éléments et micropolluants minéraux								
● Aluminium total (Al)	< 10 µg/l	10				200	NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Antimoine total (Sb)	< 0.5 µg/l	0.5			5		NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Argent total (Ag)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Arsenic total (As)	< 0.5 µg/l	0.5			10		NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Baryum total (Ba)	0.023 mg/l	0.005			0.7		NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Beryllium total (Be)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Bore total (B)	0.010 mg/l	0.005			1		NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Cadmium total (Cd)	< 0.5 µg/l	0.5			5		NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Chrome total (Cr)	0.6 µg/l	0.5			50		NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS

Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à analyses.
Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.



RAPPORT D'ANALYSES N° : H_CS19.13949.1-1

Analyses réalisées au LDAR Date de début d'analyse : 08/10/2019		Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Méthode	Principe
				min	max	min	max		
Oligo-éléments et micropolluants minéraux									
● Cobalt total (Co)	< 0.5 µg/l	0.5						NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Cuivre total (Cu)	< 0.005 mg/l	0.005			2		1	NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Etain total (Sn)	< 0.5 µg/l	0.5						NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Lithium total (Li)	0.8 µg/l	0.5						NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Mercure total (Hg)	<0.015 µg/l	0.015			1			NF EN ISO 17852	Dosage par AFS
● Molybdène total (Mo)	< 0.5 µg/l	0.5						NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Nickel total (Ni)	< 0.5 µg/l	0.5			20			NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Plomb total (Pb)	< 0.5 µg/l	0.5			10			NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Sélénium total (Se)	0.8 µg/l	0.5			10			NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Strontium total (Sr)	233 µg/l	0.5						NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Thallium total (Tl)	< 0.5 µg/l	0.5						NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Titane total (Ti)	< 0.5 µg/l	0.5						NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Vanadium total (V)	< 0.5 µg/l	0.5						NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Zinc total (Zn)	< 0.005 mg/l	0.005						NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
Benzène et dérivés									
(m et p)-xylène	< 2.0 µg/l	2						NF ISO 11423-1	Espace de tête statique et dosage par GC/MS
● Benzène	< 1.0 µg/l	1			1			NF ISO 11423-1	Espace de tête statique et dosage par GC/MS
● Ethylbenzène	< 1.0 µg/l	1						NF ISO 11423-1	Espace de tête statique et dosage par GC/MS
● o-xylène	< 1.0 µg/l	1						NF ISO 11423-1	Espace de tête statique et dosage par GC/MS
● Toluène	< 1.0 µg/l	1						NF ISO 11423-1	Espace de tête statique et dosage par GC/MS
Divers micropolluants organiques									
● Indice hydrocarbure	< 0.10 mg/l	0.1						NF EN ISO 9377-2	Extraction liquide/liquide et dosage par GC/FID
Analyses en sous-traitance		Résultat	LQ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Principe et Méthode	
				min	max	min	max		
SOCIETE CARSO LSEHL , 4 AVENUE JEAN MOULIN CS 30228 69633 VENISSIEUX CEDEX - Numéro d'accréditation 1-1531									
Date de début d'analyse : Information relative au traitement de l'échantillon par le laboratoire sous-traitant, fournie sur demande auprès du LDAR									
Hydrocarbures polycycliques aromatiques									
● Acénaphthène	<0.010 µg/l	0.01							GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Acénaphthylène	<0.005 µg/l	0.005							GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Anthracène	<0.005 µg/l	0.005							GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(a)anthracène	<0.005 µg/l	0.005							GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(a)pyrène	<0.005 µg/l	0.005			0.01				GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(b)fluoranthène	<0.005 µg/l	0.005							GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(g,h,i)pérylène	<0.005 µg/l	0.005							GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(k)fluoranthène	<0.005 µg/l	0.005							GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Chrysène	<0.005 µg/l	0.005							GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Dibenzo(a,h)anthracène	<0.005 µg/l	0.005							GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083

Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à analyses.
Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.



RAPPORT D'ANALYSES N° : H_CS19.13949.1-1

Analyses en sous-traitance	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Principe et Méthode
			min	max	min	max	
SOCIETE CARSO LSEHL , 4 AVENUE JEAN MOULIN CS 30228 69633 VENISSIEUX CEDEX - Numéro d'accréditation 1-1531							
Date de début d'analyse : Information relative au traitement de l'échantillon par le laboratoire sous-traitant, fournie sur demande auprès du LDAR							
Hydrocarbures polycycliques aromatiques							
● Fluoranthène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Fluorène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (16 subst.)	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Indéno(1,2,3,c,d)pyrène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Naphtalène	<0.010 µg/l	0.01					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Phénanthrène	<0.010 µg/l	0.01					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Pyrène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
SOMME DES 4 HAP IDENTIFIES	<0.005 µg/l	0.005		0.1			GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
SOMME DES 6 HAP IDENTIFIES	<0.005 µg/l	0.005		0.1			GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083

▲ indicateur sur le dépassement d'un critère (Seuil définis par l'ARS)

(1) Limite de quantification

Commentaire(s)

Concernant le m et p-xylène (BTX), l'absence de rendu sous couvert de l'accréditation provient d'un délai de mise en analyse par rapport à la date de fin de prélèvement, supérieur aux exigences de la norme NF ISO 11423-1.



Validation du rapport d'analyses réalisée le : 22/10/2019 15:57
par : Frédéric LEQUEUX, Responsable d'Analyses